

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 novembre 2025

## PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° II-1589

présenté par  
Mme Brulebois

-----

**ARTICLE 49****ETAT B****Mission « Travail, emploi et administration des ministères sociaux »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Accès et retour à l'emploi	77 650 000	0
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	0	0
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	0	0
Soutien des ministères sociaux	0	77 650 000
<b>TOTAUX</b>	77 650 000	77 650 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement a pour objectif de rétablir, pour l'année 2026, les moyens financiers alloués aux missions locales au niveau de ceux de 2025. Pour ce faire, il propose un transfert de 77,65 millions

---

d'euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, prélevés sur le programme 102 « Soutien des ministères sociaux » et réaffectés au programme 102 « Accès et retour à l'emploi ». Ce transfert vise à préserver la capacité d'action des missions locales, un acteur incontournable de la politique de l'emploi et de la cohésion sociale, qui accompagne les jeunes vers l'insertion professionnelle sur l'ensemble des territoires.

Les missions locales jouent un rôle essentiel et de proximité auprès des jeunes en recherche d'emploi ou de formation, grâce à leur capacité d'écoute et d'orientation. Dans un contexte socio-économique marqué par un taux de chômage des 15-24 ans atteignant 19,2 % au premier trimestre 2025 et où près d'un jeune sur quatre âgé de 18 à 24 ans vit sous le seuil de pauvreté, réduire leurs moyens de 13 % les empêcherait de contribuer efficacement à l'objectif de plein emploi. Une telle diminution se traduirait par la suppression de 1 081 équivalents temps plein (ETP) sur les 14 000 que comptent les missions locales, affaiblissant ainsi le lien vital qu'elles représentent entre l'État et une jeunesse en quête de perspectives.

Les jeunes ne doivent pas être considérés comme une charge, mais bien comme la promesse et la force de l'avenir. Chaque euro investi dans leur accompagnement est un euro investi dans la vitalité des territoires. Maintenir les moyens des missions locales, c'est affirmer une République qui croit en sa jeunesse et rappeler que l'État ne renonce pas à émanciper celles et ceux qu'il a promis de soutenir.

Pour des raisons de recevabilité financière, cet amendement réduit artificiellement de 77,65 millions d'euros les crédits du programme « Soutien des ministères sociaux », une mesure qui appelle le Gouvernement à ajuster le gage en conséquence.